

GÉRER SON BUDGET



Initiation à la gestion et au suivi d'un budget personnel ou familial

Module d'initiation

Tutoriel n°8

« Les Impôts »



TUTORIELS	
Module INITIATION	
n°	Titre
1	L'environnement d'un budget personnel ou familial
2	Le compte en banque
3	Les relations avec son banquier
4	Les crédits
5	Le surendettement
6	L'épargne
7	Les assurances
8	Les impôts
9	Comprendre sa fiche de paye
10	La durée de conservation des documents
11	Comment réduire et maîtriser ses dépenses
12	Quelques principes importants pour bien gérer son budget
13	Présentation succincte d'un budget personnel ou familial

TUTORIELS	
Module FORMATION	
n°	Titre
14	Les composantes et la structure d'un budget personnel
15	La formalisation et l'organisation d'un budget personnel
16	L'exemple de la mauvaise gestion d'un budget personnel

Le Programme

Les présentations sont téléchargeables au format PDF sur le site « **GÉRER SON BUDGET** » (<https://www.gersonbudget.org>)



TUTORIELS		
Module PRATIQUE		
n°	Titre	
17	Présentation fonctionnelle de l'applicatif Excel de gestion et de suivi du budget	La méthode
18	Présentation concrète et séquentielle de la gestion, du suivi et du contrôle du budget	
19	Présentation détaillée des maquettes Excel de suivi du budget	L'outil
20	Présentation détaillée de l'applicatif Excel de suivi de 1° niveau du budget	
21	Présentation détaillée de l'applicatif Excel de suivi de 2° niveau du budget	
22	Présentation, analyses et commentaires du budget de Marie-Laure et Sylvain	La découverte de la méthode
23	Présentation, analyses et commentaires du budget d'Isabelle	
24	Présentation, analyses et commentaires du budget d'Aurélien et Pierre	
25	Présentation, analyses et commentaires du budget de Solenn et Thomas	
26	Présentation, analyses et commentaires du budget de Christophe et Anna	
27	Présentation, analyses et commentaires du budget d'Adrien et Julien	
28	Présentation, analyses et commentaires du budget de Christelle et Jérôme	
29	Présentation, analyses et commentaires du budget de Karim et Angèle	
30	Exercice d'apprentissage n°0 à la gestion et au suivi d'un budget personnel (Initiation)	
31	Exercice d'apprentissage n°1 à la gestion et au suivi d'un budget personnel (Force 1)	
32	Exercice d'apprentissage n°2 à la gestion et au suivi d'un budget personnel (Force 2)	Les exercices d'apprentissage
33	Exercice d'apprentissage n°3 à la gestion et au suivi d'un budget personnel (Force 2)	
34	Exercice d'apprentissage n°4 à la gestion et au suivi d'un budget personnel (Force 3)	
35	Exercice d'apprentissage n°5 à la gestion et au suivi d'un budget personnel (Force 4)	
36	Exercice d'apprentissage n°6 à la gestion et au suivi d'un budget personnel (Force 4)	
37	Exercice d'apprentissage n°7 à la gestion et au suivi d'un budget personnel (Force 5)	
38	Exercice d'apprentissage n°8 à la gestion et au suivi d'un budget personnel (Force 6)	

« Les Impôts »



7



« La chose la plus difficile à comprendre au monde
c'est l'impôt sur le revenu ! »

Albert Einstein

1

Les Impôts directs



«Le prélèvement à la source »

Sur les revenus

Sur le patrimoine

Les impôts locaux



La taxe d'habitation

La taxe foncière



« Suppression progressive à compter de 2018 »



2

Les Impôts indirects



1

Les Impôts directs



«Le prélèvement à la source»

Sur les revenus



Sur le patrimoine



Les impôts locaux

La taxe d'habitation

La taxe foncière

« Suppression progressive à compter de 2018 »



2

Les Impôts indirects

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)



CSG/CRDS



La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques





Sur les revenus

Les Impôts directs

Sur le patrimoine



Les impôts locaux

Le revenu imposable brut d'une personne comprend l'ensemble de ses salaires, bénéfices et gains perçus au cours d'une année civile.

Certaines charges peuvent être déduites du revenu imposable brut. Après cette déduction on obtient le **revenu imposable net**.

La déduction d'impôt: elle permet de déduire certaines charges (pension alimentaire, cotisation de plan épargne retraite...) **directement du revenu imposable brut**.

La réduction d'impôt: permet de déduire certaines sommes (dons...) **directement du montant de l'impôt à payer**.

Le crédit d'impôt: Certains travaux de la résidence principale peuvent être **déduits directement du montant de l'impôt à payer**. Toutefois, si le montant à déduire est supérieur au montant de l'impôt à payer, alors **les services du Trésor remboursent la différence**.

«Le prélèvement à la source »

« Perception en temps réel de l'impôt sur le revenu »



« le montant de la retenue à la source sur votre salaire correspond au taux de prélèvement (%) adressé à votre employeur par l'administration fiscale »



« Possibilité de faire modifier votre taux de prélèvement en fonction de l'évolution de votre situation à partir de votre compte fiscal »

Pour en savoir plus !!!





Les Impôts directs



Sur les revenus

Sur le patrimoine

Les impôts locaux

Le revenu imposable brut d'une personne comprend l'ensemble de ses salaires, bénéfices et gains perçus au cours d'une année civile.

Certaines charges peuvent être déduites du revenu imposable brut. Après cette déduction on obtient le **revenu imposable net**.

La déduction d'impôt: elle permet de déduire certaines charges (pension alimentaire, cotisation de plan épargne retraite...) directement du revenu imposable brut.

La réduction d'impôt: permet de déduire certaines sommes (dons...) directement du montant de l'impôt à payer.

Le crédit d'impôt: Certains travaux de la résidence principal peuvent être déduits directement du montant de l'impôt à payer. Toutefois, si le montant à déduire est supérieur au montant de l'impôt à payer, alors les services du Trésor remboursent la différence.

Pour en savoir plus !!!



« Exemple »

Déduction et réduction d'impôt	
Salaire imposable BRUT annuel	22 800,00
Déduction d'impôts (pension alimentaire, cotisation PER...)	- 4 200,00
Salaire imposable NET annuel	18 600,00
Montant de l'impôt brut	1 920,00
Réduction impôts (dons...), dans la limite de l'impôt (pas de Rbt)	- 600,00
Montant de l'impôts net à payer	1 320,00





Les Impôts directs



Sur les revenus

Sur le patrimoine

Les impôts locaux

Le revenu imposable brut d'une personne comprend l'ensemble de ses salaires, bénéfices et gains perçus au cours d'une année civile.

Certaines charges peuvent être déduites du revenu imposable brut. Après cette déduction on obtient le **revenu imposable net**.

La déduction d'impôt: elle permet de déduire certaines charges (pension alimentaire, cotisation de plan épargne retraite...) directement du revenu imposable brut.

La réduction d'impôt: permet de déduire certaines sommes (dons...) directement du montant de l'impôt à payer.

Le crédit d'impôt: Certains travaux de la résidence principal peuvent être déduits directement du montant de l'impôt à payer. Toutefois, si le montant à déduire est supérieur au montant de l'impôt à payer, alors les services du Trésor remboursent la différence.

« Exemple »

Crédit d'impôt	
Salaire imposable BRUT annuel	22 800,00
Déduction d'impôts (pension alimentaire, cotisation PER...)	- 4 200,00
Salaire imposable NET annuel	18 600,00
Montant de l'impôts brut	1 920,00
Crédit d'impôt (fenêtres double vitrage, chaudière à condensation...)	- 2 500,00
Montant remboursé par le fisc	580,00

Pour en savoir plus !!!



Les Impôts directs



Sur les revenus

Le revenu imposable brut d'une personne comprend l'ensemble de ses salaires, bénéfices et gains perçus au cours d'une année civile.

Certaines charges peuvent être déduites du revenu imposable brut. Après cette déduction on obtient le **revenu imposable net**.

La déduction d'impôt: elle permet de déduire certaines charges (pension alimentaire, cotisation de plan épargne retraite...) **directement du revenu imposable brut**.

La réduction d'impôt: permet de déduire certaines sommes (dons...) **directement du montant de l'impôt à payer**.

Le crédit d'impôt: Certains travaux de la résidence principale peuvent être **déduits directement du montant de l'impôt à payer**. Toutefois, si le montant à déduire est supérieur au montant de l'impôt à payer, alors **les services du Trésor remboursent la différence**.



Sur le patrimoine

L'impôt sur la fortune immobilière (IFI) Les personnes possédant un patrimoine immobilier net supérieur à **1,3 millions d'euros** sont redevables de cet impôt.



Au 1^{er} janvier 2018, l'impôt sur la fortune (ISF) à été supprimé et remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)

Le seuil d'imposition est toujours de 1,3 M€ (patrimoine immobilier net)



Les impôts locaux

Pour en savoir plus !!!



www.service-public.fr

Les Impôts directs



Sur les revenus

Le revenu imposable brut d'une personne comprend l'ensemble de ses salaires, bénéfices et gains perçus au cours d'une année civile.

Certaines charges peuvent être déduites du revenu imposable brut. Après cette déduction on obtient le **revenu imposable net**.

La déduction d'impôt: elle permet de déduire certaines charges (pension alimentaire, cotisation de plan épargne retraite...) directement du revenu imposable brut.

La réduction d'impôt: permet de déduire certaines sommes (dons...) directement du montant de l'impôt à payer.

Le crédit d'impôt: Certains travaux de la résidence principal peuvent être déduits directement du montant de l'impôt à payer. Toutefois, si le montant à déduire est supérieur au montant de l'impôt à payer, alors les services du Trésor remboursent la différence.



Sur le patrimoine

L'impôt sur la fortune (ISF) Les personnes possédant un patrimoine net supérieur à 1,3 millions d'euros sont redevables de cet impôt.

La taxe d'habitation



Les impôts locaux

Ces impôts financent le budget des collectivités territoriales Communes, Agglomérations de communes, Départements, Régions

La taxe foncière

Suppression de la taxe d'habitation en 3 ans

(sauf résidence secondaire)

- Réduction 2018 = 30 %
- Réduction 2019 = 65 %
- Réduction 2020 = 100%

Pour en savoir plus !!!



Les seuils actuels pour bénéficier de cette réduction

(Exemple)

Pour un célibataire avoir un revenu fiscal annuel inférieur à 10.988 €

Pour un couple avec un enfant, avoir un revenu fiscal annuel inférieur à 33.712 €

Les Impôts directs



Sur les revenus

Le revenu imposable brut d'une personne comprend **l'ensemble de ses salaires, bénéfices et gains perçus au cours d'une année civile.**

Certaines charges peuvent être déduites du revenu imposable brut. Après cette déduction on obtient le **revenu imposable net.**

La déduction d'impôt: elle permet de **déduire certaines charges** (pension alimentaire, cotisation de plan épargne retraite...) **directement du revenu imposable brut.**

La réduction d'impôt: permet de déduire certaines sommes (dons...) **directement du montant de l'impôt à payer.**

Le crédit d'impôt: Certains travaux de la résidence principal peuvent être **déduits directement du montant de l'impôt à payer.** Toutefois, si le montant à déduire est supérieur au montant de l'impôt à payer, alors **les services du Trésor remboursent la différence.**

Pour en savoir plus !!!



www.service-public.fr

Sur le patrimoine

L'impôt sur la fortune (ISF) Les personnes possédant un patrimoine net supérieur à **1,3 millions d'euros** sont redevables de cet impôt.

La taxe d'habitation

Cette taxe est due par **toute personne occupant un logement au 1^{er} janvier de l'année civile concernée** (locataire à titre gratuit ou onéreux ou propriétaire occupant le logement).
Le logement doit être suffisamment meublé pour y habiter.

Cette taxe peut faire l'objet d'abattement pour charges de famille et d'exonération en cas de précarité.

Les impôts locaux

Ces impôts financent le budget des collectivités territoriales Communes, Agglomérations de communes, Départements, Régions

La taxe foncière

Cette taxe est due par **tout propriétaire d'un bien immobilier** (maison, appartement, local commercial, place de parking ...).

Cette taxe peut faire l'objet d'abattement pour charges de famille et d'exonération en cas de précarité.



Les ressources des communes comprennent **la taxe d'habitation la taxe foncière (bâti, non bâti) ainsi que la cotisation foncière des entreprises + la dotation globale de fonctionnement de l'état (DGF) (exemple : local 60%/Etat 40%)**

Les Impôts directs



Sur les revenus

Le revenu imposable brut d'une personne comprend **l'ensemble de ses salaires, bénéfices et gains perçus au cours d'une année civile.**

Certaines charges peuvent être déduites du revenu imposable brut. Après cette déduction on obtient le **revenu imposable net.**

La déduction d'impôt: elle permet de **déduire certaines charges** (pension alimentaire, cotisation de plan épargne retraite...) **directement du revenu imposable brut.**

La réduction d'impôt: permet de déduire certaines sommes (dons...) **directement du montant de l'impôt à payer.**

Le crédit d'impôt: Certains travaux de la résidence principal peuvent être **déduits directement du montant de l'impôt à payer.** Toutefois, si le montant à déduire est supérieur au montant de l'impôt à payer, alors **les services du Trésor remboursent la différence.**

Sur le patrimoine

L'impôt sur la fortune (ISF) Les personnes possédant un patrimoine net supérieur à **1,3 millions d'euros** sont redevables de cet impôt.

La taxe d'habitation

Cette taxe est due par **toute personne occupant un logement au 1^{er} janvier de l'année civile concernée** (locataire à titre gratuit ou onéreux ou propriétaire occupant le logement).
Le logement doit être suffisamment meublé pour y habiter.

Cette taxe peut faire l'objet d'abattement pour charges de famille et d'exonération en cas de précarité.

Les impôts locaux

Ces impôts financent le budget des collectivités territoriales Communes, Agglomérations de communes, Départements, Régions

La taxe foncière

Cette taxe est due par **tout propriétaire d'un bien immobilier** (maison, appartement, local commercial, place de parking ...).

Cette taxe peut faire l'objet d'abattement pour charges de famille et d'exonération en cas de précarité.

Pour en savoir plus !!!



www.service-public.fr

Les Impôts indirects

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Ex: 20% produits de consommation courante

CSG/CRDS

CSG sur salaire: 9,2%, CRDS : 0,50%

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

(carburants, électricité, gaz...)

Esence: Etat 60%

GÉRER SON BUDGET



Initiation à la gestion et au suivi d'un budget personnel ou familial

Module d'initiation

Le prochain tutoriel (n°9)

« La fiche de paye »

*NB: Vous pouvez télécharger cette présentation au format PDF
sur le site « GERER SON BUDGET » (<https://www.gerersonbudget.org>)*